

Image not found or type unknown



Congés payés : question sur les 1/2 journée de travail

Par **vaness**, le **19/06/2008** à **09:50**

Bonjour, Je dépends de la convention collective de la métallurgie. J'ai un contrat à 28h par semaine, 2 jours par semaine je suis en demi-journée. Je voulais savoir lorsque je prends une de ces demi-journée est ce que mon employeur doit me décompter une journée complète de congés payés. Merci pour votre réponse à venir.